



Foire aux questions : Collecte et gestion des déchets

Pourquoi y-a-t-il des changements dans la collecte des déchets de la CAC ?

Il y a deux raisons pour justifier ces changements : la première d'ordre écologique et autour du développement durable et la deuxième d'ordre économique.

En 2020, chaque habitant a produit plus de 700 kg de déchets. Nous n'avons plus le droit d'en produire autant. Ensemble, nous devons faire des efforts pour réduire notre impact sur l'environnement. Chacun d'entre nous doit se mobiliser et adopter une attitude écoresponsable.

De plus, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, doit faire face aux augmentations des prix dues aux charges de service toujours plus importantes, à la taxe générale sur les activités polluantes qui continue d'augmenter (+117% à l'horizon 2025), au coût du carburant et aussi à la mauvaise qualité du tri. Dans les années à venir, les choses ne devraient pas s'arranger. Le coût augmentera inexorablement. En 2021, la barre symbolique des 10 millions d'euros consacrés à ce service a été dépassée.

Quels seront les changements dans la collecte des déchets ?

Les jours de collecte ne changent pas. Deux changements importants sont à noter dans la collecte des déchets :

- La fréquence de ramassage des bacs « emballages et papiers » et des bacs « verre ». Les poubelles seront ramassées une fois toutes les deux semaines contre un ramassage hebdomadaire jusqu'à présent. Plus d'informations dans les calendriers de collecte disponibles dans votre mairie.
- La période de collecte des déchets verts (en porte à porte ou en apport volontaire dans les bennes) se tiendra désormais d'avril à octobre.

Pour les ordures ménagères, le rythme hebdomadaire est maintenu.

Ces changements vont-ils permettre de baisser les taxes sur les ordures ménagères ?

Non les taxes ne baisseront pas. La tendance est plutôt à l'augmentation. La gestion des ordures ménagères coûte et coûtera de plus en plus cher. Les changements dans la fréquence de collecte permettent de limiter la croissance du coût. Même avec un ramassage moins fréquent, la taxe des ordures ménagères augmentera.

Ma facture « déchets » peut-elle diminuer ?

Si la tendance est à l'augmentation chaque citoyen peut agir pour baisser la facture. Chacun doit faire des efforts pour la planète. En produisant moins de déchets et en triant mieux, les taxes d'ordures ménagères pourraient se stabiliser.



Que faire si mes poubelles à « verre » ou à « emballages et papiers » débordent ?

Il existe de nombreux points d'apport volontaire pour les emballages et pour le verre. Ceux-ci sont répartis dans tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Pour connaître leur emplacement, rendez-vous sur le site www.agglo-cambrai.fr. Pour les cartons, il est également possible de les déposer en déchetterie.

Les personnes déchargeant leurs déchets dans la nature s'exposent à deux d'emprisonnement et des amendes allant jusqu'à 75 000 euros d'amendes.

Ai-je le droit de réclamer des conteneurs plus gros ?

La Communauté d'Agglomération de Cambrai peut changer les poubelles lorsque celles-ci sont cassées ou volées. La collectivité peut également changer les poubelles lorsqu'elles ne sont plus dimensionnées pour les besoins d'une famille nombreuse. En aucun cas, la Communauté d'Agglomération de Cambrai proposera des poubelles avec une plus grande capacité pour plus de confort. Les solutions préconisées sont de favoriser les points d'apport volontaire (notamment les déchetterie pour les emballages cartons) et pour la poubelle emballages ménagers, d'adopter les gestes nécessaires à la réduction des volumes (exemple : écraser les bouteilles).

Combien coûte la gestion et l'élimination des déchets pour la CAC ?

En 2021, le budget consacré aux ordures ménagères a dépassé la barre symbolique des 10 millions d'euros. Ce service est financé par 3 recettes principales :

- La vente des matériaux récupérés.
- La participation des éco organismes.
- La fiscalité soit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que chaque foyer paie.

Aujourd'hui, les recettes ne suffisent déjà pas à payer le service.

J'ai d'autres questions en lien avec le sujet des déchets, que faire ?

Contactez les services de la communauté d'Agglomération de Cambrai au 03 27 72 40 00 ou directement sur le site <https://www.mon servicedechets.com/>.